



## Réponse n° 1 de l'IQ n° 1000309104

### Examen technique pour le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental

**Le 25 février 2013**

Le présent document comprend trois parties :

Partie 1 : Liste des documents de réponse

Partie 2 : Questions et réponses

Partie 3 : Modifications à l'IQ (aucune ne s'applique pour l'instant)

#### Partie 1 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉPONSE

Titre du document	Date	Éléments modifiés dans la DDP	Questions et réponses
Réponse 1	Le 25 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune ne s'applique</li> </ul>	1 à 7

#### Partie 2 : QUESTIONS ET RÉPONSES

#	Question	Réponse de l'ARC
1	<p>Dans la section 3.2.1, il y a une discussion au sujet d'un conflit d'intérêts « Lorsqu'un soumissionnaire prépare ou aide à préparer des demandes liées à la RS&amp;DE pour lui-même ou d'autres contribuables ou demandeurs, qui doivent être envoyées à l'ARC. ». Quelle est la portée du terme « soumissionnaire » dans ce contexte?</p> <p>a) Si le « soumissionnaire » est une entreprise comprenant de nombreux employés, dont un est la ressource nommée pour la LFQ, est-ce que l'ensemble de l'entreprise n'est plus conforme?</p> <p>b) Si la ressource proposée du soumissionnaire travaille sur des projets de RS&amp;DE, mais qu'elle ne prépare pas les demandes d'impôt, s'agit-il d'un conflit d'intérêts?</p>	<p>Le soumissionnaire est une entreprise et la ressource est la personne qui effectuera le travail. Bien que ce soit le soumissionnaire qui présente une proposition (ou une soumission) dans le cadre de l'IQ, la ressource sera évaluée et placée sur la LFQ, si elle se qualifie.</p> <p>a) Oui, le soumissionnaire est en conflit. Lorsqu'un soumissionnaire est considéré comme en conflit, l'ensemble de l'entreprise n'est plus conforme, puisque tous ses employés (ressources) travaillent pour le soumissionnaire.</p> <p>b-1) Si le soumissionnaire est en conflit, alors oui, la ressource est en conflit. Comme le point a) ci-dessus.</p> <p>b-2) Si le soumissionnaire n'est pas en conflit, alors non, la ressource ne serait pas en conflit d'intérêts. Le fait de travailler sur des projets de RS&amp;DE ne serait pas considéré comme un conflit et sera</p>



	<p>c) Si le soumissionnaire a produit des demandes liées à la RS&amp;DE au cours des années précédentes, s'agit-il de la raison pour laquelle le soumissionnaire (et/ou la ressource proposée) n'est pas conforme?</p>	<p>considéré comme une expérience acceptable.</p> <p>c) Oui, les deux seraient considérés comme non conformes. Le soumissionnaire, pour avoir produit des demandes et la ressource, pour être employée par le soumissionnaire.</p>
2	<p>(Notre entreprise) a fait l'objet d'une vérification d'organisation désignée pour sa « cote de fiabilité » et je suis l'agent de sécurité de l'entreprise. Si nous souhaitons améliorer cela à « Protégé B / Classifié », tel qu'il est requis pour cette DDP, seriez-vous en mesure de nous aider à cette fin?</p>	<p><b>Exigences de sélection du personnel</b> La Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVES) comprise dans l'IQ 1000309104 à la SECTION 5 – MODÈLE DE CONTRAT, annexe B, indique que les exigences de sélection du personnel sont « cote de fiabilité ».</p> <p>Consultez l'IQ, APERÇU OU EXIGENCE, point 4.0 ENQUÊTES DE SÉCURITÉ SUR LE PERSONNEL</p> <p><i>4.1 Le conseiller doit maintenir un niveau de fiabilité approprié en matière de sécurité du personnel valide de « Cote de fiabilité » conformément à la SECTION 5 – CONTRAT MODÈLE, ANNEXE B – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, pour la durée de la LFQ. L'expiration du niveau de fiabilité approprié en matière de sécurité du personnel entraînerait le retrait du consultant de la LFQ.</i></p> <p><i>4.2 Si le niveau de fiabilité approprié en matière de sécurité du personnel d'un consultant est sur le point d'expirer, il incombe à celui-ci d'envoyer une demande de renouvellement à l'autorité responsable de la LFQ au moins six (6) mois avant la date d'expiration. L'autorité responsable de la LFQ établira la communication entre la Direction de la sécurité et des affaires internes (DSAI) de l'ARC et le consultant.</i></p>



**Exigences relatives à la sécurité –  
entrepreneurs canadiens**

Les entrepreneurs canadiens n'ont pas besoin d'avoir de processus de protection.

**Consultez la SECTION 2 – ÉVALUATION ET SÉLECTION, point 2.1.2.2.1 Exigences relatives à la sécurité - entrepreneurs canadiens, paragraphe 3 :**

*Le traitement des documents seulement au niveau PROTÉGÉ B est autorisé dans le cadre de ce contrat ou offre à commandes. Les travaux doivent être exécutés sur un système informatique autonome distinct dans l'établissement de l'entrepreneur ou sur un répertoire restreint accessible seulement aux membres du personnel de l'entrepreneur qui ont un accès sélectif officiel quant à l'exécution du contrat.*

Des ordinateurs portatifs chiffrés seront fournis à tous les consultants auxquels ont attribuer un contrat et ils doivent respecter la SECTION 5 – CONTRAT MODÈLE, ANNEXE E – SORTIE D'ORDINATEUR PORTATIF – CERTIFICAT POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS ET DES BIENS PROTÉGÉS de l'IQ.

**Exigences relatives à la sécurité –  
entrepreneurs non canadiens**

Les entreprises non canadiennes doivent exécuter un processus de protection approuvé.

**Consultez la SECTION 2 – ÉVALUATION ET SÉLECTION, point 2.1.2.2.1 Exigences relatives à la sécurité – entrepreneurs non canadiens, paragraphe 2 :**

*L'entrepreneur doit, pendant toute la période d'exécution du contrat, détenir un processus de protection des documents pour un établissement autorisé approuvé au niveau PROTÉGÉ B délivré ou approuvé par la DSAI; ou une lettre émise par la DSAI qui confirme que l'installation est approuvée et satisfait aux exigences de l'ARC en matière de sécurité.*



		<p>Les entrepreneurs non canadiens qui n'exécutent pas de processus de protection doivent informer l'autorité responsable de la LFQ, par écrit, qu'elle demande de l'aide afin de contacter la DSAI de l'ARC.</p>
3	<p>Est-ce que le soumissionnaire doit créer une entité commerciale (comme preuve de personnalité morale) avant la soumission?</p>	<p>La réponse de l'ARC sera différente si votre entité commerciale est une société ou non.</p> <p>Oui, si le soumissionnaire est une société, vous devrez fournir une preuve de personnalité morale dans le cadre de votre soumission.</p> <p>Non, si le soumissionnaire n'est pas une société, il n'est pas nécessaire d'être constitué en personnalité morale. Un soumissionnaire peut être un propriétaire unique.</p> <p>Tous les types d'entreprise doivent s'assurer qu'ils disposent des licences requises pour accomplir le travail pour le domaine dans lequel ils offrent des services.</p> <p>Consultez <b>APERÇU OU EXIGENCE DE LA LFQ, point 5.0 LICENCES OU PERMIS D'ENTREPRISE</b></p> <p><i>5.1 Licences ou permis d'entreprise</i></p> <p><i>5.1.1 Le consultant doit maintenir toute licence ou tout permis d'entreprise, ou assurance nécessaire pour accomplir son travail pour la durée de la LFQ. Une preuve de personnalité morale doit être présentée avant toute attribution de contrat.</i></p>
4	<p>Est-ce que le soumissionnaire a besoin d'obtenir un numéro d'entreprise – approvisionnement avant la soumission?</p>	<p>Oui. Si vous souhaitez faire affaire avec le gouvernement fédéral, il est obligatoire que vous obteniez un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Vous n'avez pas besoin d'être une société pour obtenir un NEA.</p> <p>Consultez <b>APERÇU OU EXIGENCE DE LA LFQ, point 5.0 LICENCES OU PERMIS D'ENTREPRISE</b></p>



		<p><i>5.2 Numéro d'entreprise – approvisionnement</i></p> <p><i>5.2.1 Les fournisseurs canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant d'être inscrits sur la LFQ. Les fournisseurs peuvent s'inscrire afin d'obtenir une NEA auprès du service en ligne Données d'inscription des fournisseurs dans le site Web de TPSGC – Achats et ventes à l'adresse : <a href="https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/s-inscrire-comme-fournisseur">https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/s-inscrire-comme-fournisseur</a>.</i></p>
5	Est-ce que l'on peut supposer que le soumissionnaire et la personne-ressource peuvent être la même personne en ce qui concerne le tableau I et le tableau J?	Oui, dans le cas de propriétaires uniques, le soumissionnaire et la ressource seraient la même personne.
6	Je suis un ingénieur professionnel de l'Ontario (ing.) ayant obtenu des diplômes de la London University (Angleterre). Le site Web suggéré par l'ARC pour obtenir un service d'évaluation des titres de compétences ne fonctionne pas en ce moment. Existe-t-il un autre fournisseur de service à cette fin?	<p>Non, l'ARC ne connaît pas un autre fournisseur de ce service.</p> <p>Au moment de la rédaction de la réponse à cette question, le site Web suggéré dans APERÇU DE LA LFQ, point 6.0 COMPÉTENCES ÉTRANGERS fonctionne. <a href="http://www.cicic.ca/">http://www.cicic.ca/</a></p> <p>Un ingénieur professionnel qui est actuellement breveté par une province canadienne et que vous pouvez fournir une preuve de ce brevet, vous répondriez à l'exigence en matière d'études puisqu'il s'agit d'une exigence pour toutes les provinces, soit que les ingénieurs professionnels disposent d'un diplôme d'une université canadienne ou d'un équivalent.</p>



7.	<p>Je fais partie de la liste de fournisseurs qualifiés découlant de l'examen technique du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental depuis 10 ans et je dois renouveler mon inscription. Est-ce que ce formulaire (n° 1000 309 104) concerne seulement les nouveaux candidats? Pourriez-vous m'indiquer ce que je dois faire?</p>	<p>Toute personne souhaitant se qualifier afin d'être inscrit à la liste de fournisseurs qualifiés (LFQ) du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&amp;DE) doit soumettre une proposition à l'invitation à se qualifier (IQ) n° 1000309104, qui est actuellement affichée dans MERX.</p> <p>L'IQ est ouverte à TOUS ceux qui souhaitent être inscrits à la LFQ. TOUS les demandeurs sont considérés comme NOUVEAUX.</p> <p>Tout soumissionnaire ou ressource qui s'est qualifié dans toute liste de fournisseurs qualifiés précédente doit effectuer à nouveau une demande.</p> <p>Les directives liées aux soumissions sont comprises dans le document de l'IQ.</p>
----	--	---

**Partie 3 – MODIFICATION À L'IQ**

Il n'y a pas de modifications de DDP à l'IQ dans la réponse 1.